



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6060514**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/04/2026 15H16 C:000032 I:32544  
V/REF : 1061178  
V/Email reçu le Jeudi 23/04/2026 à 15H16

SELON DEVIS N° 6040081

V/REF.IMM. 1874-1877

IMMEUBLE : BIOLAY  
EN BIOLAY  
01370 ST ETIENNE DU BOIS

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 25 Juin 2026

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : EN BIOLAY - ST ETIENNE DU BOIS - MME BOIVIN 0474216375 / 0634389889 -  
LOGT 1001

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6040081 DU 21/04/2026  
D UN MONTANT DE 461,5 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme L. TAVEL

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Travaux de maçonnerie a l'intérieur de l'immeuble

ACCORD SUR DEVIS  
DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL ( DEUX TECHNICIENS )  
NETTOYAGE AU PREALABLE DU REGARD A LA HAUTE PRESSION  
REPRISE DU FOND DE REGARD AFIN DE REBOUCHER LE TROU ET RELISSAGE DES  
PAROIS  
NETTOYAGE CHANTIER  
NOTRE INTERVENTION DU 23 JUIN 2026

**OBSERVATIONS :**

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Déplacement d'un VEHICULE DE CHANTIER équipé de matériel de maçonnerie  
(génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, marteau piqueur, pompes  
d'assèchement, etc).  
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si  
nécessaire).  
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.  
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution.  
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).  
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6060514**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif       | P.U. HT |        |
|----------|-----------------------------------------|---------|--------|
| 1,00     | Travaux conformes au DEVIS en référence | 461,50  | 461,50 |
|          | TOTAL H.T. ....                         |         | 461,50 |
|          | T.V.A. a 10,00% .....                   |         | 46,15  |
|          | TOTAL T.T.C. ....En EURO                |         | 507,65 |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1061178 du 23/04/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MME BOIVIN Denise

EN BIOLAY

01370 ST ETIENNE DU BOIS

### Référence de la Demande

N°: 901 314 du 23/04/2026

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie Partie cne int. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 06.34.38.98.89 / 04.74.21.63.75

01877-00003-00011-00001 H / Type 5

Date entrée: 01/10/1993

### Délai

Date limite exécution : 08/05/2026

### Observations

numero locataire : 04-74-21-63-75 ou 06-34-38-98-89

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                             | Qté  | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA     | Total TTC |
|-------------------------------------------------------------------|------|--------|--------|------------|-----------|
| PL00001 Forfait de déplacement                                    | 1,00 | 46,80  | 46,80  | 4,68       | 51,48     |
| PL00056 Interventions Diverses<br>suite selon devis 6040081acptée | 1,00 | 461,50 | 461,50 | 46,15      | 507,65    |
|                                                                   |      |        |        | Total H.T. | 508,30    |
|                                                                   |      |        |        | Total TVA  | 50,83     |
|                                                                   |      |        |        | Total TTC  | 559,13    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par TAVEL Léa le 23/04/2026

**Le Responsable**  
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence  
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



**S.E.M.CO.D.A**

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **EN BIOLAY 01370 ST ETIENNE DU BOIS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **23/04/2026**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1061178